



**Séance du 2 décembre 2022
en présentiel**

N° : CS-02122022-4A

Objet : Modification du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte

L'an deux mille vingt-deux et le deux du mois de décembre à neuf heures et trente minutes.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Associations de Messanges en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} TOLLIS et LAGORCE, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{me} DOUSTE, THIEROT, PUJOS Eliane, DURU, MM. RIMONTEIL, COMET, SAINT JOURS, PUJOS Daniel, D'INCAU, BOIREAU, MORA, DULER, FAISSOLLE, MABILLET, LABORDE.

Ayant donné pouvoir :

M. CARRERE ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE.

Absents excusés :

M^{me} SEYS, MM. LABRUYERE et LARREZET.

Absents :

M^{me} BEAUMONT, MM. BRETHES, MORICHERE et IUNG.

Assistaient en outre :

M^{me} LAILHEUGUE, MM. FOURNIER, ZUAZO, LE GALL, LASALA et GARRABOS.



N° CS-02122022-4A

VU la délibération n° CS-23112021-08 du Comité Syndical en date du 23 novembre 2021, approuvant le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte ;

VU l'objectif de transparence et de bonne gestion de l'achat public du Syndicat Mixte ;

Considérant les nécessaires évolutions de fonctionnement du Syndicat Mixte, au regard des nouvelles dispositions réglementaires relatives à la publicité des actes administratifs ;

Considérant la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte établie par délibération n° CS-23112021-06 du 23 novembre 2021 ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De se prononcer favorablement sur les modifications du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte, telles que présentées en annexe.
- D'instaurer une Commission des Marchés Publics.
- De fixer sa composition comme suit :

Présidente : Madame Sandra TOLLIS

Titulaires : Madame Françoise DOUSTE
Monsieur Jean-Luc DELPUECH
Monsieur Jean MORA
Monsieur Marc MABILLET
Madame Muriel LAGORCE

Suppléants : Monsieur Jean-Richard SAINT JOURS
Monsieur Sébastien FAISSOLLE
Madame Carmen THIEROT
Monsieur Daniel PUJOS
Madame Eliane PUJOS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.